



FR → copie JFP

Réseau NATURA 2000

Site FR 7200708« Lagunes de St Magne et Louchats»
Site FR 7200709« Lagunes de St Symphorien»
Site FR 7200728« Lagunes de Brocas»

Compte rendu de la réunion d'installation du comité de pilotage d'animation
le 13 avril 2010

Le 13 avril 2010, s'est tenue à Saint Magne, sous la présidence de M. Paul COJOCARU, chef du service Nature Eau et Risque à la Direction des Territoires et de la Mer (DDTM), la réunion d'installation du comité de pilotage de l'animation des sites « **Lagunes de St Magne et Louchats** », « **Lagunes de St Symphorien** » et « **Lagunes de Brocas** »

La liste des participants est jointe en annexe.

M. COJOCARU ouvre la séance en présentant l'ordre du jour et en faisant un rappel sur la révision générale des politiques publiques ainsi que ses conséquences sur l'organisation de l'Etat en département. Il présente la nouvelle Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM), ses missions de mise en œuvre des politiques de développement durable, son organigramme.

Il passe ensuite la parole à Mme Greslier de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) qui fait un retour sur la constitution du réseau Natura 2000 et l'actualité réglementaire. Depuis 2005 et la loi sur le développement des territoires ruraux, le portage de l'élaboration et de l'animation des DOCOB est confié aux collectivités.

Parallèlement à l'élaboration des DOCOB l'autre outil de préservation des sites est l'étude d'incidence. Cet outil vient d'être étendu à de nouveaux projets et programmes.

David Sautet présente le bilan de l'animation sur le site des lagunes depuis décembre 2007.

Suite à cette présentation, M. Lacoste intervient pour insister sur la difficulté à sensibiliser les propriétaires forestiers sur la préservation des lagunes. Il note également que les nouvelles exigences en terme d'évaluations des incidences risquent de faire peur. Il cite notamment tous les travaux de nettoyage des fossés bordiers qui sont fait actuellement suite à la tempête Klaus pour remettre en état les infrastructures de DFCI, ces travaux risquant d'entraîner un assèchement de certaines zones.

L'objectif des études d'incidence est de trouver un juste équilibre pour que les intérêts environnementaux ne soient pas oubliés dans le cadre de tels travaux.

Mme Castro du CRPF intervient à son tour pour confirmer que les propriétaires sont peu réceptifs et qu'il y a nécessité de travailler en parfaite concertation. La nécessaire information des propriétaires avant tout passage sur leur propriété est rappelée, ainsi que le

risque incendie présent sur l'ensemble du massif. Les possibilités de reconstitution suite à Klaus peuvent être tout à fait conciliées avec des objectifs de préservation des lagunes. Devant le constat de difficulté à mobiliser les propriétaires M. Maigre de la SEPANSO demande s'il ne faudrait pas adopter une autre démarche et demander directement aux propriétaires ce qu'ils souhaiteraient en contrepartie de la préservation de leurs lagunes.

M. Nuchy, président du PNRLG, explique qu'il faut beaucoup de pédagogie pour sensibiliser tous les propriétaires et que la valeur d'exemple que pourront avoir les collectivités qui s'impliqueront dans la préservation de ce patrimoine, en signant des contrats ou des chartes est fondamentale.

La mauvaise présentation initiale de la démarche Natura 2000 implique une concertation renforcée pour convaincre maintenant du bien fondé de la démarche.

David Sautet présente ensuite le projet de charte qui est l'adaptation des éléments qui se trouvaient dans le DOCOB validé pour prendre la forme qui a été arrêtée suite à la loi sur le développement des territoires ruraux.

La charte peut être un élément intéressant de reconnaissance des bonnes pratiques passées et actuelles.

Sous réserve d'éventuelles remarques à recueillir pour la dernière semaine de mai, le projet de charte est adopté.

Après un rappel sur l'intérêt que ce soit une collectivité qui assure le portage de la démarche Natura 2000, le PNRLG qui était jusque là structure animatrice désignée par l'Etat, est maintenant désignée officiellement par ses pairs, collectivité en charge de l'animation du DOCOB.

M. Nuchy Président du PNRLG propose que M. Michel Daverat, conseiller régional et vice Président du Parc pour la présidence du COPIL. M. Michel Daverat est désigné président du comité de pilotage à l'unanimité.

En question diverses M. Maigre de la SEPANSO demande des précisions sur la prise en compte des sites des lagunes dans les travaux d'enfouissement de la ligne à 63 000V. Un avis défavorable a été émis par la Coordination Environnement du Bassin d'Arcachon. RTE s'est rapproché de l'opérateur Natura2000 pour considérer le projet et les études. Ces documents sont disponibles au PNRLG.

M. Nuchy remercie David Sautet qui a eu en charge l'animation des DOCOB pendant plus de deux ans et qui quitte le parc. C'est M. Jérôme Fouert-Pouret qui remplira à partir du 3 mai les fonctions d'animateur.

M. Cojocarú remercie l'ensemble des participants et lève la séance.

Le président,

Paul COJOCARU

L'ensemble des présentations est disponible sur le site internet du PNRLG.